

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 31 MAI 2021

Qui s'est tenue à 20h30 à la mairie de Tourville sur Odon
Sous la Présidence de Monsieur Didier BOULEY Maire

-Présents : 14

Fabienne MANSION - Catherine REGNIER- Aurélie BLONDEL- Nicolas DUCHENNE - Françoise LAMBERT -David HEBERT - Claire BARUCHELLO- Jérôme VIBERT- Nicolas RENARD- Olivier LE MEILLEUR- Carole TURQUETIL - Laurence COUDRAIS

-Absent excusé : Olivier HUET

- Pas de remarque sur le compte rendu du dernier conseil municipal

Organisation des bureaux de vote pour les élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin prochain

En raison des mesures sanitaires liées au COVID-19, les bureaux de vote seront déplacés dans la salle polyvalente de Tourville sur odon, rue du château.

Les deux élections se déroulant en même temps, les tourvillais seront sollicités pour tenir les bureaux de vote.

-Bureau de vote du 20 juin 2021 : Didier BOULEY Président

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Fabienne MANSION	Nicolas RENARD	Catherine REGNIER	Didier BOULEY
Olivier LE MEILLEUR	Aurélié BLONDEL	David HEBERT	Carole TURQUETIL
Jérôme VIBERT	Nicolas DUCHENNE	Laurence COUDRAIS	Claire BARUCHELLO
(à définir)	Olivier HUET	(à définir)	(à définir)
(à définir)	(à définir)	(à définir)	(à définir)

-Bureau de vote du 27 juin 2021 : Didier BOULEY Président

8h00 - 10h30	10h30 - 13h00	13h00 - 15h30	15h30 - 18h00
Fabienne MANSION	Nicolas RENARD	Catherine REGNIER	Didier BOULEY
Olivier LE MEILLEUR	David HEBERT	Olivier HUET	Carole TURQUETIL
Jérôme VIBERT	(à définir)	Laurence COUDRAIS	Claire BARUCHELLO
(à définir)	(à définir)	(à définir)	(à définir)
(à définir)	(à définir)	(à définir)	(à définir)

Attribution du logement vacant du Presbytère situé au 21 route de Bretagne

L'agence LAFORET en charge de trouver un nouveau locataire, nous a informé que la personne qui était intéressée par ce studio ne donne pas suite.

Suite à l'état des lieux de sortie, il s'avère que des petits travaux sont à prévoir avant de pouvoir à nouveau le louer.

Le conseil Municipal décide que l'attribution est donc reportée au prochain conseil municipal.

Marché restauration scolaire

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 18 mars 2021, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Tourville sur odon et de Verson en vue de la passation du marché de restauration scolaire, la commission d'appel d'offres a retenu la société CONVIVIO pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide dans les écoles.

Attribution de l'aide pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour l'année 2021

Dans le cadre de la politique en faveur de la mobilité et du développement des moyens de transports alternatifs, la commune de Tourville sur odon et la Communauté Urbaine CAEN LA MER souhaitent mettre en place des actions concrètes qui favorisent la mobilité active des citoyens de leurs territoires.

-Au titre de l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, une aide communale est proposée pour un montant maximum de 150 € sans conditions de ressources aux habitants de la commune.

-L'Etat subventionne également l'acquisition des VAE, sous conditions de ressources, à hauteur de 200€

-La Communauté Urbaine CAEN LA MER apporte une contribution complémentaire à l'acquisition des VAE, sous conditions de ressources, à hauteur de 50€

Equipements éligibles :

-vélos à assistance électrique (VAE) éligibles au bonus vélo proposé par l'Etat

-vélos neufs

-n'utilisant pas de batterie au plomb

-disposant d'un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route

Conditions :

-être majeur

-être domicilié à Tourville sur odon

-Une seule aide accordée par foyer

-le vélo ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant l'acquisition

-le nombre d'aides sera limité à 40 dossiers maximum, à déposer en mairie de Tourville Sur Odon avant le 31/12/2021 avec la facture d'achat du vélo datant de moins de 3 mois, un RIB et un justificatif de domicile.

Récapitulatif des aides financières pour l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique :

Revenu du foyer fiscal inférieur ou égal à 13 489€ /part : aide communale 150€, aide CU : 50€, aide de l'Etat : 200€

Revenu du foyer fiscal supérieur à 13 489€ / part : aide communale 150€, aide CU : 0€, aide de l'Etat : 0€

Voté à l'unanimité

Emprunt cabinet médical

Monsieur le Maire expose au conseil les propositions financières reçues de différentes banques. Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie, le conseil municipal décide

A l'unanimité :

-Pour financer la construction du cabinet médical pouvant accueillir 2 médecins, la commune décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 130 000 € (*cent trente mille euros*)
- Taux : 0.65 %
- Durée : 10 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Echéances : constante
- Commission d'engagement : 130.00 €

-Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

-La commune de Tourville sur Odon décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la Procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Signature de la convention relative à la participation financière aux services publics liés à l'enfance : R A M

Les communes de Mouen et Verson décident de signer une convention avec la commune de Tourville Sur Odon afin de définir et d'encadrer les modalités de participation financière aux services publics du RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS de Tourville sur Odon.

Cette convention, comporte l'organisation, la gestion et le financement du service, les usages du service, le suivi, la communication, la participation financière des communes de Mouen et Verson, les modalités de calculs de cette participation financière et son versement ainsi que sa révision, sa durée, ainsi que les conditions de résiliation en cas de litige.

Montant annuel de la participation financière de la commune de Mouen : 4 177.00€

Montant annuel de la participation, financière de la commune de Verson : 9 459.00€

Cette convention est conclue pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Après lecture par monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

Création d'emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité de catégorie C

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que dans l'attente du recrutement prochain d'un adjoint technique aux bâtiments suite au départ en retraite au 01 octobre 2021 de Monsieur CATHERINE, adjoint technique aux bâtiments, il y a lieu de créer un poste non permanent d'adjoint technique aux bâtiments à temps complet pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pourvu directement par des agents contractuels. L'agent sera recruté comme adjoint technique aux bâtiments à temps complet, sera rémunéré sur le 6^{ème} Echelon du 1^{er} grade de catégorie C et bénéficiera du régime indemnitaire existant.

Conformément à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal de créer cet emploi non permanent lié à des accroissements temporaires et saisonniers d'activités.

Vote à l'unanimité des présents, Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

Informations diverses

- Eglise :

La chef du service patrimoine du Département du Calvados a rencontré le nouvel évêque et souhaite connaître son avis sur la possibilité d'avoir une utilisation partagée de l'église. L'archevêque n'est pas contre. Au vu des demandes qui vont être de plus en plus nombreuses, il souhaite mettre en place une instance consultative.

Le père Fromage prêtre de la paroisse, va partir prochainement, Monsieur le Maire rencontrera son remplaçant pour connaître son opinion.

Une réunion aura lieu à la rentrée pour définir les usages souhaités.

-Projet de territoires :

Il est proposé que 2 représentants de Caen La Mer viennent en mairie le 21 juin, présenter la démarche du projet de territoires.

-Animation percussions :

La direction de la culture de la ville de Caen et de Caen la Mer travaille depuis plusieurs semaines à la mise en place d'une programmation d'actions culturelles et artistiques dans l'espace public sous le titre « La Culture se déconfiné ».

Il nous est proposé d'accueillir l'animation percussions le « Drum Truck » (+ d'infos sur <http://www.drumtruck.fr/>)

La date retenue est le dimanche 27 juin 2021 de 10 h à 12 h devant la mairie. Animation gratuite et ouverte à tous .

-Pumptrack : Les travaux devaient commencer mi-juin.

-Problème du bitume sur la route de Bretagne : les services techniques de Caen la Mer ont été informés

-Compte-rendu et proposition de fiche de poste du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Calvados :

.Depuis le 16 avril, les permanences ne sont plus assurées systématiquement par les élus, Mme JEAN Claudine ayant une délégation de signature en matière d'Etat Civil.

.Dans le compte-rendu, il est noté qu'il n'est pas du ressort de Mme REGNIER Catherine d'assurer toutes les fonctions évoquées lors de l'entretien. Un audit sera prochainement effectué sur l'organisation du personnel scolaire. A l'issus de cet audit, nous verrons les évolutions à apporter.

.Le recrutement d'une assistance administrative est en cours. Il est précisé qu'un emploi à mi-temps pourrait s'avérer insuffisant. Il est prévu un poste à 18h00 semaine.

Tour de table

-Olivier LE MEILLEUR :

Signale que le ramassage tous les 15 jours, des bacs à couvercles jaunes pour la collecte des emballages recyclables et des papiers, peut être insuffisant pour les familles nombreuses.

Demande s'il y a possibilité d'un ramassage des déchets verts à domicile, existe dans certaines communes de CAEN LA MER.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas envisageable, la volonté de Caen La Mer semble plutôt aller vers la suppression de ce service.

-Fabienne MANSION :

Comptes rendus des commissions mobilité et espace public et voirie de CAEN LA MER ;

- Les transports TWISTO seront présents sur la commune le vendredi 16 juillet pour leur tournée des abonnements annuels ;

- Animation prévue le 12 juin à 15h30 à la salle polyvalente : 1, 2, 3 Savane, spectacle gratuit ;

- Fermeture au public de la bibliothèque du 2 au 21 août ;

- Reprises progressives des activités de l'ASLO et du Club des Aînés ;

- Forum des associations prévu le samedi 04 septembre à la salle polyvalente de Tourville ;

- Rencontre avec le Président de l'association des bouchons du Calvados, qui vient en aide auprès des personnes en situation de handicap pour l'achat de matériel, comme par exemple les fauteuils roulants. Il est convenu l'achat auprès de l'association d'un

conteneur d'un montant de 30€ pour la collecte des bouchons et couvercles en plastique, piles, bouchons en liège. Il sera déposé dans l'accueil du secrétariat.

Prochain conseil municipal : le LUNDI 05 JUILLET 2021 à 20h30

Levée de la séance : 23h00